



Assemblée Générale Ordinaire

Samedi huit décembre deux mille dix huit

à SAINT-ARNOULT(14), salle des associations, mairie de SAINT-ARNOULT

avenue Michel d'ORNANO,

de 10h00 à 11h30

COMPTE-RENDU

ooOOoo

La séance est ouverte à 10h15 par le Président, Gérard HARDUIN-AUBERVILLE, qui prononce un mot d'accueil dont le texte est reproduit ci-après :

Mmes, Mlles, Messieurs,

C'est la douzième Assemblée Générale Ordinaire de « LAPSAT ».

Depuis douze mois, date de notre précédente AG, et bien que nous allons rendre compte de l'exercice 2017, avec tout le formalisme requis, il me semble que, pour reprendre une royale terminologie, nous avons traversé et achevons une « *annus horribilis* », sans savoir ce qu'il va réellement en être de 2019. En évitant toute redondance avec le projet de rapport d'activités 2017, comme Président, j'ai, hélas, le pénible devoir d'insister : depuis des mois, toute action, tout projet, se mue en « bateau ivre », aucun répit...

Pour cette AG 2017, 55 « Amis » (-10/l'année dernière) ont été convoqués ou invités, nous exprimons notre gratitude à celles et ceux qui ont bien voulu y répondre.

Comme pour les années passées, cette AG se déroulera dans le respect des formes et de l'indispensable dialogue.

Au nom de NOTRE association, « Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque », je vous remercie de votre implication résolue et sereine pour mener à bien cette **douzième** Assemblée Générale Ordinaire de « LAPSAT » qui se tient en cette matinée.

Sont également remerciés, les deux autorités sur ces lieux que nous efforçons de servir efficacement :

- Le Père Jean-Parfait CAKPO, Curé de la Paroisse, toujours très attentif et bienveillant à notre égard, il tente souvent d'apaiser les tempêtes et toujours bien présent et actif dans sa « petite barque » qu'est la chapelle de SAINT-ARNOULT.
- Monsieur le Maire de SAINT-ARNOULT, qui nous fait l'honneur de sa participation, en rappelant que la Commune, propriétaire, met encore gracieusement à notre disposition cette salle de réunion et nous prodigue des soutiens logistiques, notamment lors de nos concerts.

Merci aussi aux « Amis » de LAPSAT qui ne peuvent être présents et qui nous assurent de leur *soutien* en nous confiant leur « pouvoir ».

Merci à M. Bertrand BAILLEUL, Délégué Régional de la Fédération Patrimoine Environnement, (présidée par M. de LABRETESCHE) qui nous fait l'honneur de sa présence.

Cette année encore, à cet instant, nous sommes en pensées de grande empathie avec tous nos « Amis » qui connaissent les épreuves de la vie (notamment Mme COUESNON Colette, hospitalisée depuis plus d'un mois).

Deux Membres d'Honneur viennent de nous quitter :

Mme Raymonde YVER, décédée le 31 juillet 2018, à l'âge de 84 ans. Comme son époux Pierre, décédé en juin 2014, elle était Membre d'Honneur de notre association et durant plus de vingt années, ensemble, ils ont veillé et servi avec un zèle admirable la chapelle, même lorsqu'ils ont été contraints de quitter leur maison, sise à 350m de la chapelle, pour aller habiter un appartement à TOUQUES.

M. Jean-Jacques BERTAUX, décédé, le 15 octobre 2018, à l'âge de 86 ans, très éminent Membre d'Honneur qui a été notamment, Conservateur en chef honoraire du Patrimoine, Directeur du Musée de Normandie, Directeur honoraire des Annales de Normandie mais aussi Président des Antiquaires de Normandie et impliqué sur le plan européen. Il fut, longtemps, Responsable de la Commission d'art sacré du Diocèse de Bayeux Lisieux, et, c'est à ce titre qu'il vint à SAINT-ARNOULT pour nous prodiguer ses si bienveillants conseils.

Sans lui « LAPSAT » n'aurait pas vu le jour, et il m'a appris à « marcher » en matière de patrimoine et ce depuis 2003, si notre Christ de Girardon est si beau c'est grâce à ses conseils et à sa validation des orientations d'actions proposées par Mme Mireille LEFRANCOIS !

Sa gentillesse et sa bonté étaient à la mesure de son immense culture et il formait avec son épouse, qui ne le quittait pas, une merveilleuse équipe.

A titre personnel et comme Président de « LAPSAT », c'est une grande perte et un bien réel chagrin et mes pensées vont tout particulièrement vers Madame Anne-Marie BERTAUX.

Mais aussi :

Mme Claude CLOUET d'ORVAL, décédée le 23 octobre 2018, nonagénaire. Une fois de plus, c'est grâce aux Antiquaires de Normandie, qu'elle présida, que j'ai eu le privilège et l'honneur de rencontrer et côtoyer Mme CLOUET d'ORVAL (diplômée, en autres, de l'Ecole du Louvre), qui s'intéressa avec beaucoup de bienveillance au Prieuré de Saint Arnoul sur Touque; durant 5 ans, jusqu'à son départ en 2014, elle fut un membre toujours très intéressé de notre si modeste association. Elle avait une très grande culture alliée à une grande humilité, une belle personne tellement aimable.

Monsieur Daniel BRETAGNE, saint-arnulphien, décédé début novembre à 69 ans. Il fut membre de « LAPSAT » de 2006 jusqu'en 2009, un grand ami de M. MESPREUVE, notre Trésorier.

Puissions-nous, durant une minute de silence, les inscrire à jamais au tableau mémoriel de notre association...

Vous voyez que nous avons bien traversé une très rude année ...

Pour la septième année, nous avons joint aux convocations, les projets de CR d'Activités 2017 et de Rapport Financier 2017, en y ajoutant cette année un historique partiel de notre projet de « Représentation 3D et ses valorisations », cette pratique devant faciliter le déroulement de notre Ordre du Jour, puisque ayant eu, très en amont, la possibilité d'évaluer ces documents essentiels, vous avez ainsi beaucoup plus de latitude à les commenter, les critiquer ou proposer des modifications.

Notons, qu'à ce jour, nos adhésions pour l'exercice 2018 sont au nombre de **43 (-3/2017)** ...

Nous n'aurons pas de « verre de l'amitié », puisque notre CA doit se réunir à l'issue de l'AG dans cette même salle.

Pour le bon déroulement de notre Assemblée Générale Ordinaire, et conformément aux règles, je vous propose d'agréer le Bureau suivant :

Moi-même, Gérard HARDUIN-AUBERVILLE, comme Président, et M. Valery COLOMBEL comme Secrétaire.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Ce Bureau étant adopté, je déclare ouverte notre **douzième** Assemblée Générale Ordinaire.

L'ordre du jour est rappelé :

- Accueil
- Constatation que le quorum est atteint.
- Rapport d'activité 2017
- Rapport financier 2017
- Renouvellement des membres du conseil d'administration, pour 6 administrateurs :
 - Sont candidats à leur réélection pour 3 ans (2021):
Mme Anne-Marie ROUY, M. Henri LUQUET, M. Francis MESPREUVE, M. Jean-Bernard MICHAUX.
M. Jean-Claude BOUILLIE ne souhaitant pas être renouvelé dans son mandat d'administrateur et Mme Estelle LARUE se retirant du CA pour convenances personnelles, il y a deux sièges à pourvoir et appel à candidatures.
- Montant des adhésions 2019
- Point sur notre projet de « Représentation en 3 Dimensions (3D) » et ses valorisations.
- Point sur notre partenariat avec l'Université de Caen pour soutenir le parcours doctorant de Mme CANU-PRAT.
- Point sur la « vie » de notre orgue « Isabel »
- Questions diverses.

Etude des différents points :

1 - Quorum

Le Président constate que sur 55 convoqués ou invités avec voix délibératives, 40 membres sont présents ou représentés (soit 72,2%). Le quorum est atteint et permet à cette A.G. de délibérer sereinement.

2 - Rapport d'activité 2017

Comme pour les précédentes AG, le Président propose de ne pas procéder à la lecture du Rapport d'Activité 2017 qui a été soumis avec la convocation, mais de répondre aux interrogations ou de prendre en considération les observations.

1^{ère} résolution : Ce processus est adopté à l'unanimité.

. Aucune question ou observation n'est formulée au sujet de ce rapport d'activité.

2^{ème} résolution : Adoption de ce rapport d'activité

Le Rapport d'Activité 2017 est adopté à l'unanimité.

Au nom du Conseil d'Administration, le Président exprime des remerciements.

3 - Rapport financier 2017

Comme pour le Rapport d'Activité, le Président propose de ne pas décliner l'ensemble du Rapport Financier 2017, puisqu'il était aussi joint à la convocation pour cette AG, mais de répondre aux interrogations ou de prendre en considération les observations.

1^{ère} résolution : ce processus est adopté à l'unanimité.

. Aucune question ou observation n'est formulée au sujet de ce Rapport.

2^{ème} résolution : adoption du Rapport Financier.

. Le Rapport Financier 2017 est adopté à l'unanimité.

. Le Président remercie l'assemblée et indique que ce Rapport Financier 2017 sera annexé au présent compte-rendu.

3^{ème} résolution : L'Assemblée Générale donne-t-elle Quitus aux membres élus du CA pour leur gestion au cours de l'exercice 2017 ?

. Quitus est donné, à l'unanimité, par l'AG aux membres élus du CA pour leur gestion au cours de l'exercice 2017.

Le Président rappelle que nos comptes sont tenus par Messieurs :

- Francis MESPREUVE, Trésorier,
- Nicolas HARDUIN-AUBERVILLE, Trésorier adjoint, qui est professionnellement éloigné à Berck, depuis 4 ans.

Au nom du Conseil d'Administration, le Président exprime de très vifs remerciements à M. MESPREUVE, sans oublier Mme Dominique MICHAUX qui procède aux vérifications et prodigue ses conseils éclairés.

Les prévisions « d'atterrissage » pour 2018, sont à ce jour :

- Un **excédent** d'environ **2600€** hors gestion et budget « Projet de Représentation 3D et ses valorisations » qui représente 15000€ qui ont été engagés à 100% et même dépassés de 270,52€ par suite du différent avec « TWELVES Solutions » qui nous retient indument 432€.
 - Notre prévisionnel de « cotisations 2018 » atteint 92% soit un « manque » de 222€ ...
- Notre trésorerie **réellement** « disponible » est à ce jour de **11327,99€** (provisions 500€ déduites).

Orientations 2019 :

- La suite de notre projet de « Représentation 3D et ses valorisations » nécessite de nouveaux fonds, mais nous souhaitons surtout que la visite numérique sur site soit opérationnelle au plus vite (aspects techniques et ajustements des contenus).
- Nous serions toujours favorables à reconduire des projets de concerts suivant un format et un calendrier proche du modèle 2018 et surtout sous la direction artistique bénévole de M. Fabrice PENIN, en demeurant, sans doute, à l'écart des « grandes journées » concurrentielles (« Pierres en Lumières », « Journées du Patrimoine », etc.) ; il semblerait que le soutien du Comité d'Animation en 2018 aura eu un caractère exceptionnel.
- Il nous faut retrouver des « Amis » pour soutenir notre action, faute de nous « éteindre » rapidement.

4 - Renouvellement du Conseil d'administration

Le Président expose :

Renouvellement de 6 administrateurs :

➤ Sont candidats à leur réélection pour 3 ans (2021):

M. Henri LUQUET, M. Francis MESPREEVE, M. Jean-Bernard MICHAUX,

Mme Anne-Marie ROUY souhaite être renouvelée jusqu'à l'AG 2019.

M. Jean-Claude BOUILLIE ne souhaitant pas être renouvelé dans son mandat d'administrateur et Mme Estelle LARUE se retirant du CA pour convenances personnelles, il y a deux sièges à pourvoir et appel à candidatures.

Le Président interroge l'assistance ?

Mme Florence DELIRY, adhérente de la « première heure » et très attentionnée à la vie de notre association, manifeste sa candidature. Mme DELIRY est orthophoniste libérale à CABOURG où elle réside. Le Président la remercie pour cet engagement très courageux !

Après un large échange, l'Assemblée Générale, convient de laisser le sixième siège vacant ce qui permettrait de rechercher, au plus vite, et coopter une personne pouvant contribuer à la pérennisation de « LAPSAT ».

Le Président informe l'Assemblée Générale, qu'il a, très récemment informé par courriel, les membres élus du Conseil d'Administration, qu'il ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat lors de l'AG 2019 et par conséquent la présidence de « LAPSAT » ; deux raisons essentielles : l'âge avancé (74 ans en avril 2019), et, après une analyse très approfondie, que sa « présidence » pénalise et dessert l'association.

1^{ère} résolution : Je vous propose de voter à mains levées

Contre : 0

Abstentions : 0

Cette procédure est validée à l'unanimité

2^{ème} résolution : Votez-vous pour les candidats qui se représentent et la candidate qui se présente devant vous ?

Contre : 0

Abstentions : 0

Ces CINQ administrateurs sont réélus ou élus par l'AG et nous vous en remercions.

5- Montant des adhésions pour 2019

Le Président expose : notre CA, après examen de notre situation, ne trouvant pas d'argument permettant de justifier une évolution de nos « adhésions », et notamment une éventuelle majoration, le panel offert est suffisamment « ouvert et souple » pour répondre à un maximum de situations sociales, de nouveau, nous vous proposons de maintenir le statu quo.

Notons que :

- L'ensemble des adhésions nous donne une cotisation moyenne pour 2017 48,64€ pour 46 adhérents (-4/2016) pour mémoire : en 2011 nous étions à 35,59€ pour 65 adhérents, en 2012 à 39,43€ pour 61 adhérents, 2013 à 44,76€ pour 56 adhérents, 2014 à 45,79€ pour 62 adhérents ; 2015 à 47,83€ pour 55 adhérents, 2016 à 47,30€ pour 50 adhérents, en 2018, à ce jour, nous obtenons 60,43€ avec 42 adhérents. Le « poids » des membres Bienfaiteurs est toujours prépondérant (14 pour 1380€ en 2017, soit 62%) (14 pour 1840€ en 2018 soit 73%) ... Rappelons encore que nous sommes « d'intérêt général » et que nous émettons, pour la **huitième** année, nos reçus fiscaux en fin 2018, nous n'en percevons toujours aucun effet sur nos recettes.

« Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque »

Association Loi 1901 n° W143000117, d'intérêt général, SIRET 53977241800015

Adhésions pour 2019 :

Membre adhérent :

• Individuel : 25 €

• Famille :

Pour le premier membre : 25€

Pour les autres membres : 17,50€ x... = €

• Etudiant : 15 €

• Moins de 16 ans : 6,30€

Membre bienfaiteur (à partir de 50€)

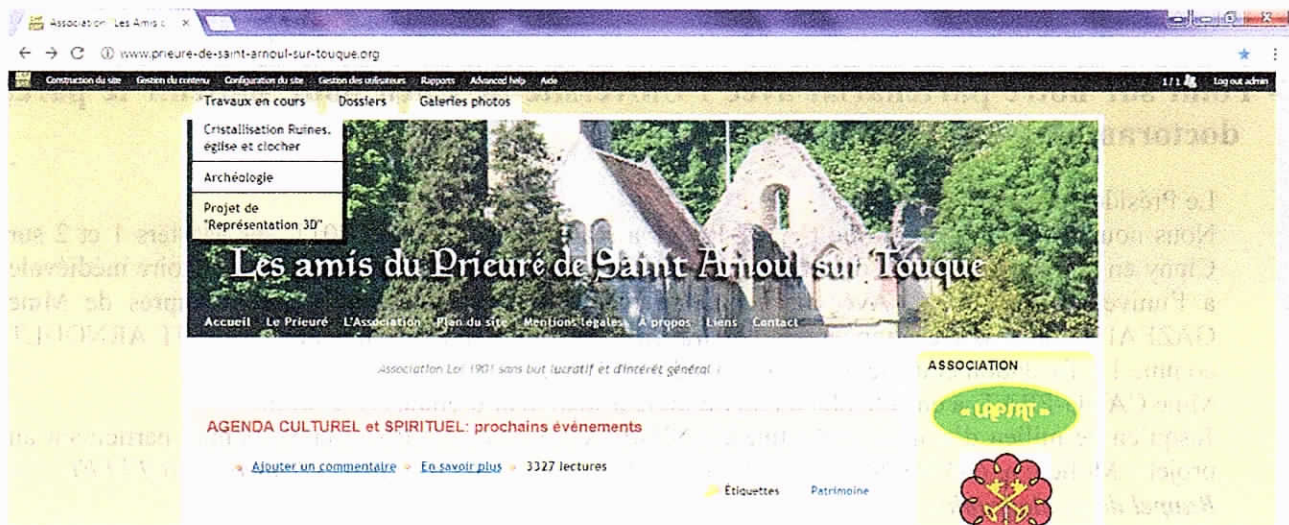
Avez-vous des questions ? Néant
Y-a-t-il des voix contre ? Néant
Y-a-t-il des abstentions ? Néant
Ces cotisations sont adoptées et nous vous en remercions.

6- Point sur notre projet de « Représentation en 3 Dimensions (3D) et ses valorisations ».

Le Président expose ce qui suit :

Le Rapport d'activité 2017 que nous venons d'adopter vous renvoie au document « Extrait historique projet de Représentation 3D et ses valorisations », qui fait la jonction avec ce dont vous disposiez l'an dernier, à la même époque, en repartant du 18 décembre 2017, date, ô combien mémorable, de la livraison du rapport d'étude archéologique du bâti établi par l'INRAP !

Le document intitulé « Historique du Projet de Représentation 3D », mis en ligne sur notre site, est toujours consultable et mis à jour (la dernière MàJ est du 29 octobre 2018):



En complément, l'annexe 1 du présent c.r. détaille les actualités et péripéties depuis début janvier 2018 :

- Des compléments de relevé photogrammétrique par drone ont été effectués.
- Ils ont permis à SO Numérique de compléter leurs dessins de représentation 3D, avec accessibilité partielle par lien <https://drive.google.com/drive/folders/0B8ERUAyH0g2-VzJ4QTZSUV9naUO>

Cependant la présentation numérique au public n'est toujours pas effective :

- Les divers interlocuteurs externes à LAPSAT, excepté Mme Besnard de So Numérique, ne répondent plus – ce malgré leur intérêt manifesté à diverses reprises sur le projet.
- La représentation numérique de Twelve a dû être abandonnée par faute de fonctionnement.
- Le remplacement de ce matériel préparé et livré par So Numérique nécessite un raccordement type Wifi. Il n'a pu être raccordé du fait principalement de l'esthétique des câbles extérieurs (fils pour 4 antennes).

M. PEDRONO, Maire de SAINT-ARNOULT, nous informe qu'un développement Wifi est en projet sur l'environnement de la chapelle au nom de Smart City St Arnoult. IL s'agit d'une extension de la fibre existante.

- Cette technologie évolutive est considérée comme un plus, adaptable aux technologies à venir.
- Une antenne, comme celle de la place Morny, serait créée dans le clocher avec un dépassement d'environ 30 cm en extérieur du clocher / peu visible côté rue.
- Une caméra serait également ajoutée à l'entrée extérieure du site.
- Le boîtier NAS, actuellement présent dans la chapelle, mais sensible la poussière et à l'humidité, pourrait être rapatrié dans la mairie. Le NAS est actuellement en panne, il est en cours de réparation par une Sté via la mairie. En cas de détérioration à la mairie, celle-ci prendrait en charge sa réparation.

- Cette extension Smart City est prévue en février 2019 mais la préparation de la fibre et l'ingénierie sont en cours / donc la pose est reporté au printemps 2019.

Le budget de 15 000 €uros réservé au projet 3D est dépensé. Des recherches de financements complémentaires sont actuellement sans issue du fait d'absence d'interlocuteurs externes.

Il est retenu, à l'unanimité d'attendre le fonctionnement et l'utilisation de l'application via le raccordement Smart City pour envisager par la suite d'éventuelles évolutions à ce projet.

M. Bailleul de la Fédération Patrimoine Environnement nous encourage à poursuivre via ces contacts :

- La région qui « attend plus » c'est-à-dire savoir concrètement la vie du site et son devenir.
- Mme Sophie Gauguin (habite Dozulé) est interlocutrice Numérique de la Région.
- Normandie Attractivité / Vincent Aubin (qui était à la réunion Région) / l'appeler à 8h55.
- Patrick Gaumont remplace Mme Dormoy – il prend son poste de 17/12. Lui demander un RdV.
- Les priorités de la Région restent le Numérique, le Médiéval, et 1944.
- M. Lopez, interlocuteur pour les fonds Européens « validation du fond rural » disposerait d'une enveloppe de 250.000 € en attente de projets / Les précédents contacts pris n'avaient pas abouti.

7 - Point sur notre partenariat avec l'Université de Caen pour soutenir le parcours doctorant de Mme CANU-PRAT.

Le Président expose ce qui suit :

Nous nous souvenons que Mme CANU-PRAT a réalisé, entre 2009 et 2011, ses Masters 1 et 2 sur Cluny en Normandie sous la direction de Mme Véronique GAZEAU, Professeur d'histoire médiévale à l'université de CAEN. Avec beaucoup de modestie, nos demandes réitérées auprès de Mme GAZEAU n'ont pas été étrangères à ces travaux, qui ont établi la primauté de SAINT-ARNOULT comme 1^{ère} fondation clunisienne en Normandie en 1061.

Mme CANU-PRAT, a ensuite obtenu un diplôme d'ingénieur d'études en édition.

Jusqu'en ce milieu d'année 2018 Mme CANU-PRAT était au CNRS, à la Sorbonne, participant au projet « Molière », (UMR8599 Centre d'étude de la langue et des littératures françaises (CELLF)).

Rappel de sa biographie :

« Recrutée au CELLF en décembre 2013, en tant qu'ingénieur d'études, après une formation en sciences humaines (histoire) et en édition, j'assiste les chercheurs dans leurs différents projets éditoriaux. J'assure le secrétariat d'édition des travaux numériques des chercheurs du Centre et je les accompagne dans leurs autres publications. Je suis en charge de divers projets en édition numérique (corpus critiques, inventaires, etc.) et j'assure certaines tâches liées au XML-TEI, au HTML, etc., ainsi que la « rétro conversion » en TEI (ou EAD) des documents en vue de leur mise en ligne.

Au cours de mes différentes missions, je prends également en charge des tâches de mise en pages, de communication pour assurer la visibilité des projets de notre Centre. »

En 2015, Mme Gazeau nous a informés que Mme CANU, en parallèle de son activité professionnelle, désirait entreprendre une thèse sur Cluny en Normandie : « *Cluny en Normandie au Moyen Age : acteurs, réseaux d'influences et production documentaire, avec édition numérique des actes* ».

Nous avons fait savoir, par retour, que nous souhaitions soutenir Mme CANU dans sa démarche.

Ce n'est qu'en juin de l'année 2017 que les choses furent officiellement formalisées via une convention de partenariat avec l'Université de Caen.

Mme CANU, après avoir achevé sa première année, a débuté la seconde lors de la rentrée universitaire d'octobre 2017.

En fin 2017, nous lui avons versé la somme de 336,20€ couvrant ses frais SNCF pour sa première année (2016/2017) ...

Hélas, par courrier du 11 octobre 2018, Madame Amélie CANU-PRAT, nous annonce, que par suite à des changements importants dans sa vie professionnelle (promotion au sein du CNRS), et à regret, elle se voit dans l'obligation d'arrêter sa thèse « Cluny en Normandie ». Elle nous a proposé de nous rembourser ce que « LAPSAT » lui avait octroyé l'an passé (336,20€), elle nous confirme sa disponibilité pour nous fournir des renseignements sur ses travaux déjà effectués. Lors de notre CA du 13 octobre 2018, nous avons, à l'unanimité, décidé de ne pas solliciter le remboursement des frais mais que nous puissions avoir accès à ses travaux ; le CA (Mme VADROT) lui a adressé un courriel en ce sens, le 02 décembre 2018.

Aux dernières nouvelles, Mme GAZEAU, malgré de nombreuses tentatives, n'a plus de nouvelles de Mme CANU-PRAT...



Nous devons examiner, avec les conseils de Mme GAZEAU, les modalités mettant un terme à notre convention de partenariat avec l'Université de Caen concernant Mme CANU-PRAT.

Nous nous réjouissons très sincèrement de la belle progression professionnelle de Mme CANU-PRAT, mais pour « LAPSAT » c'est extrêmement dommageable et en particulier pour notre projet de « Représentation 3D et ses valorisations » qui aurait dû se nourrir de ce travail ; puissions-nous trouver dans les travaux déjà réalisés de tels éléments !

Reste à espérer des jours meilleurs !

PS : notes sur la nouvelle affectation de Mme CANU-PRAT

- USR3225 Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès (MAE)
- **Lieu de travail** : NANTERRE
- **Appartenance** : CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
- **Institut(s) de rattachement de l'unité** : INSHS (Institut des sciences humaines et sociales)
- **Délégation** : 05, Ile-de-France Ouest et Nord
- **Institut(s) de rattachement** :
INSHS (Institut des sciences humaines et sociales)

- **Section(s)** :
32 - Mondes anciens et médiévaux
31 - Hommes et milieux : évolution, interactions
38 - Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines

8- Point sur la vie de notre orgue « Isabel »

Le Président expose ce qui suit :

En 2017, nous avons donné un seul concert, fin mai, à l'occasion de « Pierres en Lumières », et ce grâce et M. Fabrice PENIN qui a accompagné un superbe trio à cordes « les Voyageurs ».

Le projet « 3D » a consommé beaucoup de nos pauvres « ressources humaines » et faute de synergie nous n'avons pas été en mesure d'offrir d'autres rendez-vous autour de l'orgue...

L'orgue a soutenu la messe du 15 juillet 2017.

L'orgue n'est sorti qu'une fois pour les « musicales du bocage ».

A partir du 10 novembre 2017, il a rejoint ses quartiers d'hiver, dans la chapelle des Franciscaines, à Deauville, nous les en remercions encore très chaleureusement !

- Le bilan économique pour 2017 est donc de :
 - 300€ reçus en dons suite à la mise à disposition.
 - 237€ en charges d'assurance
 - Pas de charge d'entretien en 2017.
 - Solde positif de 63€...

En 2018 :

L'orgue est désormais en « résidence « principale » dans la chapelle des sœurs franciscaines à DEAUVILLE, il revient à la chapelle de SAINT-ARNOULT pour les concerts ou les célébrations ; nous le savons ainsi en « sécurité » et de plus, les Sœurs en bénéficient lors de certains offices, c'est M. Cédric COMELLO qui le joue à la satisfaction générale.

L'instrument a participé, par sa mise à disposition, à de nombreux concerts depuis le début de cette année. Notre ami, Fabrice PENIN, qui l'apprécie beaucoup a donné de magnifiques concerts avec l'ensemble « les Voyageurs », par exemple à l'abbatiale de JUAYE-MONDAYE, le 19 août 2018.

Ces différentes mises à dispositions nous ont procuré 700€ de dons.

C'est aussi avec Fabrice PENIN que nous avons pu mettre en œuvre nos deux excellents concerts de juillet à la chapelle, dont le second a fait « chapelle pleine » (70 personnes); n'oublions pas de remercier très chaleureusement Fabrice PENIN, M. PEZZONI (Trésorier du Comité d'Animations) qui nous a gratifié d'un soutien exceptionnel de 500€ (le coût d'un concert), sans oublier notre partenaire, la brasserie « Coté Rive », qui a encore « ouvert sa table » aux musiciens (3 et 3) pour les diners avant qu'ils se produisent.

Lors des concerts nous avons recueilli respectivement 434€ et 435€ de dons au « chapeau ».

Enfin, c'est Mme Nicole MARODON qui a joué notre orgue pour la messe de juillet à la chapelle.

Derniers points :

Notre instrument devrait participer à deux concerts de Noël à Notre Dame de Guibray sise à FALAISE, et avant cela, passer dans l'atelier de son Facteur, Emmanuel FOYER, à CAEN, pour entretien et vérifications...

Avez-vous des questions ou des remarques sur ce point quant à la « vie » de notre orgue « *Isabel* ».

9 - Questions diverses

- Une brève information quant au dossier UNESCO pour les Sites clunisiens européens...
- Changement de logo clunisien pour SAINT-ARNOULT : Il reste à l'intégrer dans notre site internet.
- M. Le Maire indique que l'aide apportée par le Comité des fêtes en 2018, pourrait être reconduite en 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare close à 11h30, cette douzième Assemblée Générale Ordinaire et ajoute :

« Je remercie vivement tous les participants (pouvoirs et présents physiquement).

Douze ans, c'est l'âge de notre association, qui, je le pense sincèrement, s'est employée à servir aussi efficacement que possible, et dans le strict respect, de nos statuts (les buts notamment), « le Prieuré de Saint Arnoul sur Touque ».

Une fois encore je souhaite, et j'en appelle pour ce faire à « un sage discernement » que, pour le moins, nous fassions aboutir la première phase engagée et payée de notre projet de « Représentations 3D et ses valorisations », durant le premier semestre 2019 ; par avance, je vous en remercie et vous exprime ma gratitude. »

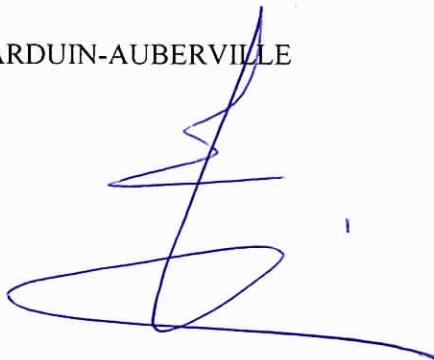
Les membres du CA doivent se réunir dès à présent.

La séance de l'Assemblée Générale est levée à 11 heures et 30 minutes.

Fait et certifié exact, le 8 décembre 2018, à SAINT-ARNOULT.

Le Président :

Gérard HARDUIN-AUBERVILLE



Le Secrétaire :

Valery COLOMBEL



Annexe 1 – Evenements sur le projet 3D depuis le 01 janvier 2018 jusqu'à ce 08 décembre 2018.

➤ En détails du § 6 sur le projet 3D et ses valorisations, sur 2018 :

Le 15 janvier 2018, Mme BESNARD rencontre Mme Letellier et M. Aubin, de la Région (en suite du Comité de pilotage du 10/11/2017) ...

Le 30 janvier 2018, Mme BESNARD nous informe que le travail de modélisation a repris.

Le 09 février 2018, Mme BESNARD nous propose un point d'étape avec les « liens » correspondants sur le « Drive ».

Le 03 mai 2018, Anne-Marie ROUY, Valery COLOMBEL et Gérard HARDUIN-AUBERVILLE, se déplacent à CAEN, au « Dôme », pour une rencontre de travail avec Mme BESNARD et M. Rémi BREHIER : ce qui nous est présenté est très enthousiasmant...

Le 19 mai 2018, le point sur le Projet de « Représentation 3D » est à l'ordre du jour de notre Conseil d'Administration :

Monsieur COLOMBEL explique que la solution de Twelve, par le système Wivi, ne fonctionne pas dans la Chapelle, la solution technique mise en œuvre étant manifestement inadéquate. Dans la mesure où la société Twelve, depuis novembre 2017, et après différents essais et changement de matériels, ne parvient pas à satisfaire au cahier des charges établi en commun et objet de notre commande du 04 août 2017, pour un montant de 1440 euros ttc, accompagnée d'un acompte de 432 euros, le Conseil d'administration adopte à l'unanimité la décision d'interrompre la collaboration entre « LAPSAT » et Twelve. Un courriel de TWELVE, en date du 23 avril 2018, évoque cette possibilité avec retrait du matériel et la création d'une « facture d'avoir » de 1008 euros au profit de « LAPSAT » ; cette proposition suscite des échanges et laisse, perplexes, les membres du CA ; en effet, puisque TWELVE ne parvient pas à honorer notre commande, il semblerait « normal et légal » qu'en effet, il dépose et récupère ses matériels mais aussi qu'il rembourse les 432€ reçus au titre d'acompte avec annulation de notre commande. En conclusion, le Président souhaite que la « bonne solution » soit trouvée et mise en œuvre, sachant que cela concerne notre Bilan (actifs notamment).

Mme BESNARD présente alors une alternative par système WIFI avec un NAS Routeur et trois antennes extérieures. Les visiteurs pourraient ainsi se connecter à l'un des trois points d'accès suivants : La Chapelle, les ruines et la Crypte. L'installation et l'application sur serveur ainsi que la première année d'hébergement du site internet seraient offerts par SO Numérique. Le conseil d'administration adopte à l'unanimité ce projet et Madame BESNARD reviendra vers nous pour une installation fin juin/mi-juillet.

Mme BESNARD présente ensuite le travail de « Représentation 3D » à partir des relevés de lasergrammétrie et photogrammétrie effectuée par le cabinet LECHÊNE, dont Mme BESNARD souligne particulièrement la très haute qualité du travail de relevés, leur permettant une représentation de qualité.

Le Président rappelle que les derniers relevés par drone en photogrammétrie ont été effectués gracieusement par le cabinet LECHÊNE, soit un gain pour LAPSAT de 2300 euros (cf. devis du 03/10/2017). L'ensemble du conseil d'administration est très touché par ce geste très conséquent et exprime sa profonde gratitude à M. Laurent POUX, associé au Cabinet LECHÊNE ; le Président remercie très vivement Monsieur COLOMBEL pour la mise en relation avec le Cabinet LECHÊNE.

Madame BESNARD présente différentes photos expliquant le travail effectué et nous informe que toutes ces données sont accessibles sur un « drive ». Le Président partagera aux membres du conseil d'administration l'adresse de ce « drive » afin que chacun puisse avoir un accès pour consulter l'avancée des travaux.

Le 25 mai 2018, Madame BESNARD nous partage le « lien » attaché au « Drive » pour suivre l'avancée des travaux : <https://drive.google.com/drive/folders/OB8ERUAyH0g2-VzJ4QTZSUV9naU0>

Le 01 juin 2018, « SO Numérique » vient à la chapelle, en matinée, pour procéder à des tests techniques préalables et rencontrer M. LAROSE, Responsable des Services Techniques de la Commune, afin d'évaluer les modalités de déploiement sur les lieux d'un véritable système WIFI, après avoir tiré les enseignements de cette démarche, des propositions vont suivre...



Le 04 juin 2018, le Président de « LAPSAT », cf. les décisions du CA du 19 mai 2018, envoie un courrier Recommandé avec AR, à « Twelve Solutions » :

Le Conseil d'Administration (CA) de notre association, en date du 19 mai 2018, et conformément à son ordre du jour, a écouté, très attentivement, le point de la situation exposé par Monsieur Valery COLOMBEL, notre Vice-président et Responsable Technique de notre projet de « Représentation 3D et ses valorisations », et notamment ce qui relève de l'outil « Wivi » réalisé par votre entreprise, TWELVE SOLUTIONS.

- *Constatant, qu'hélas, au 19 mai 2018, l'outil n'est toujours pas fonctionnel et ne répond pas aux objectifs initiaux du devis et de notre commande (ci-dessus référencés).*
- *Considérant que ce « module » de visite numérique doit-être la « vitrine » de notre projet, nous ne pouvons prendre le risque de le décrédibiliser.*

En conséquence, c'est à l'unanimité, que le CA demande l'interruption immédiate de la prestation de TWELVE SOLUTIONS au projet de « Représentation 3D et ses valorisations ».

Pour ce faire, le CA a bien pris connaissance des termes du courriel de TWELVE SOLUTIONS, en date du 23 avril 2018, qui évoque déjà son éventuel retrait du projet, cependant le CA n'approuve pas la proposition d'un « Avoir partiel » (1008€), mais attend un remboursement de l'acompte versé (432€) avec une annulation de notre commande.

En conclusion, par la présente, nous vous demandons :

- *De bien vouloir convenir d'un rendez-vous à la chapelle pour que, dans les meilleurs délais, vous déposiez et repreniez vos matériels.*
- *Nous rembourser notre acompte de 432€ avec une annulation totale de notre commande, puisque nous n'avons eu aucune fourniture utile au projet (matériels ou données).*

Regrettant cette situation, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Le 09 juin 2018, par courriel, TWELVE SOLUTIONS accuse réception de notre courrier mais n'y répond pas de façon acceptable pour « LAPSAT ».

Le 11 juin 2018, via le lien donné ci-dessus, il est possible d'apprécier les premiers « rendus » en matière de textures sur les modélisations 3D, c'est extrêmement prometteur.

Le 29 juin 2018, « SO Numérique » est revenu à la chapelle, de 10h00 à 12h15, pour tester, de façon probante, la nouvelle configuration WIFI, indispensable au plein épanouissement de notre projet de « Représentation 3D et ses valorisations ». Monsieur le Curé nous a honorés de sa présence en suivant avec beaucoup d'intérêt les diverses présentations, puis il a très chaleureusement remercié Mme BESNARD pour ses grandes compétences alliées à une non moins grande générosité, pour permettre la réalisation de ce projet et la mise en lumière de ce si beau patrimoine : une nouvelle vie en quelque sorte...

Le 01 juillet 2018, un courriel de Mme BESNARD, « SO Numérique », adresse aux Services Techniques de la Commune de SAINT-ARNOULT, et à l'entreprise ANFRY, les modalités et plan d'installation du matériel WIFI que « SO Numérique » va recevoir et livrer sous quelques jours à SAINT-ARNOULT.

Le 16 juillet 2018, Mme BESNARD, « SO Numérique », est à la chapelle, de 10h00 à 12h00, pour procéder aux ultimes tests WIFI : ceux-ci sont concluants.

Le 16 juillet 2018, « LAPSAT » se voit contrainte de réitérer, par une seconde lettre recommandée avec accusé de réception, auprès de TWELVE SOLUTIONS, qui en accuse réception le 31/07/2018 :

« Comme suite à votre réponse, par un courriel en date 06 juin 2018, après concertations et conseils d'experts, nous vous réitérons les termes de notre lettre Recommandée avec AR, du 04 juin 2018 :

« ... Selon votre devis :

#	Description	Qté	Coût unitaire	Montant
1	Matériel Wivi déploiement rapide - installation sur site d'un serveur + 1 borne WiFi pouvant accueillir jusqu'à 10 utilisateurs simultanés	1	500.00	500.00
2	WebApp diffusion sur site - Web application adaptée smartphones/tablettes avec portail captif	1	500.00	500.00
3	Intégration Pol - création des pages de points d'intérêt avec vues 360°	5	100.00	500.00
			Sous-total :	1.500.00
			Remise	-300.00
			VAT (20%)	240.00
			Total (EUR):	1,440.00

- Le matériel du point 1 n'est pas opérationnel après divers essais, y compris sur des téléphones récents. Il ne peut l'être étant donné que son principe « Wivi » repose sur une base Wifi non accessible. Le « Wivi » s'avère de portée insuffisante sur notre site, malgré son remplacement en 2ème tentative.
- La Web Application du point 2 dépend du matériel 1 précédent. Elle n'est donc pas accessible sur site – Ce qui constitue pourtant l'objet de notre projet.
- L'intégration Pol du point 3 est une concrétisation des supports informatiques 1 et 2 précédents. Elle comprend des mises en accès d'images commentées et films que LAPSAT vous a fournis par le biais d'autres prestataires. Elles ne sont pas utiles en accès internet au-delà du lieu de visite. Nous possédons déjà d'autres moyens de diffusion. »

En conséquence, c'est à l'unanimité, que le CA a demandé l'interruption immédiate de la prestation de TWELVE SOLUTIONS au projet de « Représentation 3D et ses valorisations ».

Pour ce faire, le CA a bien pris connaissance des termes du courriel de TWELVE SOLUTIONS, en date du 23 avril 2018, qui évoque déjà son éventuel retrait du projet ; cependant, le CA ne peut approuver sur le plan comptable la proposition d'un « Avoir partiel » (1008€), mais attend un remboursement de l'acompte versé (432€) avec une annulation de notre commande.

En conclusion, par la présente, nous vous demandons :

- *de bien vouloir convenir d'un rendez-vous à la chapelle pour que, dans les meilleurs délais, vous déposiez et repreniez vos matériels.*
- *Nous rembourser notre acompte de 432€ avec une annulation totale de notre commande, puisque nous n'avons eu aucune fourniture utile au projet (matériels ou données). »*

De plus, nos 432,00€, qui correspondent à un acompte de 30% sur une prestation (devis en référence de la présente) qui n'a jamais été finalisée, ne devraient pas être conservés et justifiés par une facture **en date du 18/07/2017 et à échéance du 17/09/2017** qui plus est, alors qu'au 10 novembre 2017 rien n'est opérationnel et ne peut l'être techniquement (cf. l'historique de notre premier courrier) !

Cette facture n'est pas justifiable dans nos comptes, tout au plus, pourriez-vous établir une facture d'un montant de 432€ TTC, pour solde de tout compte, en justifiant quelques indemnités ou compensations pour vous être engagés dans cette opération et ainsi nous retenir indûment cette somme.

Donc, à minima :

- Annulation de votre facture TSFC-2017-024 en date du 18/08/2018, avec échéance au 17/09/2018 pour un montant de 1008,00€ du fait de notre acompte de 432,00€.
- Etablissement d'une facture de 432,00€ correspondant à l'acompte que vous voulez « retenir » en date du 06 juin 2018 au titre d'indemnités forfaitaires pour solde de tout compte pour notre participation infructueuse au projet « Wivi » commandé par « LAPSAT » le 27/07/2017, d'après notre devis correspondant.

Une autre alternative, qui serait très honorable, consiste à nous restituer les 432€ à titre de dons pour lequel nous sommes en mesure de vous établir un reçu fiscal.

Je vous rappelle que nous ne conservons rien de ce que vous avez essayé de produire, par nécessité vos matériels ont été déposés par mes soins, ils sont conservés à mon domicile et sont à votre disposition.

Regrettant, plus que jamais, cette situation, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations. »

Le 23 juillet 2018, Mme BESNARD, « SO Numérique », livre à la Commune le matériel qui doit être installé, comme convenu, à la chapelle et dans les ruines de l'église paroissiale, pour la mise en service du WIFI qui permettra l'ouverture, au plutôt, de l'outil de visite numérique intégrant des propositions de restitutions 3D.

Le 01 août 2018, les Services Techniques de la Commune nous font savoir qu'un nouveau devis devait être établi par la Sté ANFRY pour la pose des matériels destinés au WIFI de la chapelle, c'est une procédure normale. En conséquence, nous ne connaissons pas les délais d'installation, et encore moins ceux de la mise en service du WIFI et de l'application de visite numérique.

Au 31 août 2018, « LAPSAT » a payé le solde de la première phase de notre projet de « Représentation 3D et ses valorisations » correspondant à nos engagements pris il y a un an dans le cadre de l'épure économique dont nous disposions, soit 15000€ :

- A SO Numérique/ Calimedia : 3780€ en date du 20/08/2018.
- A SO Numérique/ Calimedia : 1000€ en date du 24/08/2018, pour acompte sur l'application de visite numérique (nous devons encore 300€), sachant que celle-ci n'est toujours pas mise en place à la chapelle, et donc NON « recettée » par « LAPSAT » ; cette situation est imposée à SO Numérique/Calimedia et « LAPSAT » par la Commune qui n'a toujours pas fait installer le matériel reçu le 23 juillet 2018. Nous pensions, « secrètement » et sans doute très naïvement, pouvoir mettre à disposition cette application pour les prochaines « Journées du Patrimoine » les 15 et 16 septembre 2018...



Au 31 août 2018, « LAPSAT » n'a toujours pas reçu de réponse de la part de Twelve Solutions, par suite de notre seconde Lettre recommandée avec AR, du 16 juillet 2018...

Les 15 et 16 septembre 2018 se tiennent les 35^{èmes} « Journées Européennes du Patrimoine », et nous en sommes « absents », RIEN de ce qui précède n'a progressé :

- Aucune réponse de TWELVE SOLUTIONS.
- L'outil de visite numérique « livré » à la Commune le 23 juillet 2018, n'est pas en place et nous demeurons sans nouvelle.

Ces 35^{èmes} « Journées Européennes du Patrimoine » sont une immense désillusion pour « LAPSAT »...

Le 18 septembre 2018, notre Vice-président et Responsable Technique de notre projet « Représentation 3D et ses valorisations », reçoit le courriel suivant de M. le Maire de SAINT-ARNOULT :

« De : François Pedrono - Envoyé : mardi 18 septembre 2018 06:03 À : Valery Colombel. - Objet : Bj Mr Colombel, J'ai signé le devis de La maison Anfry hier matin Je reviendrai vers vous pour vous communiquer la date d'intervention Le conseil municipal serait heureux d'avoir la reconstitution de la toiture initiale Bien à vous F Pedrono »

Le 09/10/2018 à 09h09, le Président a reçu un SMS des Services Techniques de la Commune :
« Bonjour M Harduin, L'entreprise Anfry interviendra demain à la chapelle.
Il s'agit de l'installation du système WIFI devant supporter notre application de visite numérique.

Le 12/10/2018 : copie courriel du Président au CA élus à 14h50 :

« L'installation n'étant pas achevée au soir du 09 octobre (malgré une journée de prévue), le technicien m'avait informé qu'il poursuivrait le lendemain, et sans doute toute la journée, pour que cela soit opérationnel.

Hier, 11 octobre, personne, j'ai été informé par SMS de M. LAROSE à 17h06, qu'ANFRY reviendrait ce vendredi 12 octobre.

Ce matin, 12 octobre, à 08h46, appel téléphonique de M. le Maire me demandant de le rejoindre, toute affaire cessante, par suite de sa désapprobation totale quant à l'installation déjà déployée (fourreaux extérieurs apparents).

Je suis me suis rendu immédiatement à la chapelle, y étaient présents : M. le Maire, M. LAROSE, et 2 personnes d'ANFRY.

La société ANFRY a déployé l'ensemble des fibres optiques sous des fourreaux ou tubes « Iro », en apparent, ce que réprouve M. le Maire.

Moi-même, je m'en suis étonné mercredi soir auprès de Mme BESNARD, pour savoir si c'était dans son cahier des charges, réponse NON, la fibre se suffit à elle-même.

En conséquence TOUT est arrêté, une réunion technique devrait se tenir pour concerter « la solution », sans oublier l'aval de la DRAC (ABF)...

Je propose que nous nous tenions à la disposition de la Commune ; sachant que Mme BESNARD n'interviendra qu'avec NOUS.

Le 13 octobre, le Conseil d'Administration, membres élus (12), de notre association, décide à l'unanimité de témoigner toute sa confiance à Mme BESNARD et de tout mettre en œuvre afin que l'application de visite numérique soit fonctionnelle dans les meilleurs délais en prenant immédiatement toutes dispositions et contacts nécessaires pour y parvenir, le Président se charge de reprendre une analyse technique des matériels en cause et en particulier les câbles RJ45 (problème des fibres optiques contenues dans les câbles choisis).

Le 23 octobre 2018, comme pour donner suite aux analyses citées ci-dessus, Mme BESNARD nous communique : « L'installation de câbles RJ45 munis de détrompeurs en fibre optique n'est pas une nécessité technologique afin de faire fonctionner la solution produite pour le prieuré de Saint-Arnoult. Nous avons retenu des câbles spécifiques capables de répondre aux contraintes environnementales et techniques suivantes :

- *Compte tenu de l'éloignement des antennes et de la distance à couvrir, il est nécessaire que les câbles puissent assurer la transmission de données rapidement aux différents points d'accès.*
- *La solution est en partie déployée en extérieur, les câbles doivent résister aux aléas météorologiques. Opter pour du câble blindé serait judicieux.*
- *Enfin, les antennes sont alimentées électriquement grâce aux câbles RJ45. Il n'est pas possible de les faire fonctionner autrement qu'en PoE. »*

Ce même jour, le Président en informe le Responsable des Services Techniques de la Commune et la Société ALARM'COM (M. JAUNEAUX) afin d'y répondre concrètement ; de plus, il est convenu qu'une réunion technique devra se tenir sur les lieux avec la société ANFRY, prestataire de la Commune, le Responsable des Services Techniques de la Commune, ALARM'COM (M. JAUNEAUX) et le Président de « LAPSAT ».

Le 29 octobre 2018, M. JAUNEAUX d'ALARM'COM, informe, par téléphone, le Président, qu'ayant trouvé les fournisseurs adéquats, il va nous transmettre une proposition écrite comprenant la fourniture du câble RJ45 des connecteurs qui seront sertis (donc plus petits), la réalisation des connectiques, la détermination des passages de câbles et modalités, sachant que c'est bien ANFRY qui reste en charge des passages de câbles.

Les dernières informations relatives à la couverture WIFI, pour la mise en œuvre de notre visite numérique :

- Le matériel Wivi de « Twelve Solutions » leur a été restitué. M. PERCHEY n'ayant pas répondu à nos courriers et relances.

M. Pédrone sur contact le jeudi 15/11 nous informe que :

- Une Sté est venue sur site mercredi 14/11 pour effectuer un test d'antenne Wifi posée dans le clocher.

- Elle est destinée à l'amélioration du Wifi dans le quartier mais aussi pour les visiteurs et pour notre système de présentation.

- Le test a été concluant.

- Elle permettrait d'éviter la pose des câbles pour notre système de présentation.

- Elle nécessite toutefois la pose éventuelle d'une antenne relais complémentaire dans la crypte.

- L'investissement est pris en charge par la communauté de communes et par la commune de St Arnoult.

- Les travaux sont prévus en février 2019.

Le Président demande à M. COLOMBEL, Responsable Technique du projet, d'informer l'Assemblée Générale

G. Jauneaux